

ECA

Société anonyme au capital de 2 450 538 €.

Siège social : 262, rue des Frères-Lumière, ZI Toulon-Est, 83130

La Garde.

562 011 528 R.C.S. Toulon.

I. — Approbation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont consultables auprès du greffe du Tribunal de Toulon et ces comptes ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2004.

II. — Attestation des commissaires aux comptes.

Opinion sur les comptes annuels (Extrait du rapport général) :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

Fait à Versailles, le 10 mai 2004.

Le commissaire aux comptes,
Membre de la Compagnie régionale de Versailles :

VINCENT BAILLOT.

73891

EURAZEO

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 142 624 240 €.

Siège social : 3, rue Jacques Bingen, 75017 Paris.

692 030 992 R.C.S. Paris.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

I. — Comptes définitifs.

Les projets de comptes consolidés, de comptes sociaux et d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils ont été publiés dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 28 avril 2004 pages 9634 à 9661, sont devenus définitifs suite à leur approbation par l'assemblée générale mixte du 5 mai 2004.

II. — Rapports des commissaires aux comptes.**1. — Extrait du rapport sur les comptes annuels.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eurazeo, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235, premier alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

L'évaluation du portefeuille des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité de société de portefeuille :

Les modalités d'évaluation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont relatées dans le chapitre II de l'annexe.

La méthode de prise en compte de l'effet de change dans une perspective de moyen-terme appliquée à l'une des participations est présentée dans la note 2 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et vérifié la correcte application des méthodes définies par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

2. — Extrait du rapport sur les comptes consolidés.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Eurazeo établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235, deuxième alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

L'évaluation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité de société de portefeuille :

Les modalités d'évaluation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont relatées dans le chapitre III de l'annexe.

La méthode de prise en compte de l'effet de change dans une perspective de moyen-terme appliquée à l'une des participations est présentée dans la note 12 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et vérifié la correcte application des méthodes définies par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications spécifiques. — Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rap-

port de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2004.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Barbier Frinault & Autres,
DANIEL FALASSE ; Ernst & Young :
MICHEL LÉGER.

73915

EURO SALES FINANCES S.A.

Société anonyme au capital de 80 500 000 €.
Siège social : 26, rue Laffitte, 75009 Paris.
423 556 851 R.C.S. Paris.

I. — Situation au 31 mars 2004. (En milliers d'euros.)

Actif	Montants
Caisse, banques centrales, C.C.P.	4 009
Effets publics et valeurs assimilées	0
Créances sur les établissements de crédit	4 668
Opérations avec la clientèle	442 697
Obligations et autres titres à revenu fixe	0
Actions et autres titres à revenu variable	0
Participations et autres titres détenus à long terme	0
Parts dans les entreprises liées	0
Crédit-bail et location avec option d'achat	0
Location simple	0
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	440
Capital souscrit non versé	0
Actions propres	0
Comptes de négociation et de règlement	0
Autres actifs	495
Comptes de régularisation	489
Total de l'actif	452 798

Passif	Montants
Banques centrales, C.C.P.	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 074
Opérations avec la clientèle	364 245
Dettes représentées par un titre	5 278
Autres passifs	3 813
Comptes de régularisation	1 204
Comptes de négociation et de règlement	0
Provisions pour risques et charges	3 883
Dettes subordonnées	0
Fonds pour risques bancaires généraux	0
Capitaux propres hors FRBG	73 301
Capital souscrit	80 500
Primes d'émission	0
Réserves	0
Ecart de réévaluation	0
Provisions réglementées et subventions d'investissements	0
Report à nouveau (+/-)	- 7 512
Résultat de l'exercice (+/-)	313
Total du passif	452 798

Hors bilan	Montants
Engagements donnés :	
Engagements de financement	—
Engagements de garantie	—
Engagements sur titres	—

Hors bilan	Montants
Engagements reçus :	
Engagements de financement	—
Engagements de garantie	16 500
Engagements sur titres	—

II. — Situation au 30 juin 2004. (En milliers d'euros.)

Actif	Montants
Caisse, banques centrales, C.C.P.	—
Effets publics et valeurs assimilées	4 029
Créances sur les établissements de crédit	24 802
Opérations avec la clientèle	449 215
Obligations et autres titres à revenu fixe	0
Actions et autres titres à revenu variable	0
Participations et autres titres détenus à long terme	0
Parts dans les entreprises liées	0
Crédit-bail et location avec option d'achat	0
Location simple	0
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	1 130
Capital souscrit non versé	0
Actions propres	0
Comptes de négociation et de règlement	0
Autres actifs	513
Comptes de régularisation	685
Total de l'actif	480 374

Passif	Montants
Banques centrales, C.C.P.	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 793
Opérations avec la clientèle	389 632
Dettes représentées par un titre	7 413
Autres passifs	2 871
Comptes de régularisation	1 039
Comptes de négociation et de règlement	0
Provisions pour risques et charges	3 649
Dettes subordonnées	0
Fonds pour risques bancaires généraux	0
Capitaux propres hors FRBG	73 977
Capital souscrit	80 500
Primes d'émission	0
Réserves	0
Ecart de réévaluation	0
Provisions réglementées et subventions d'investissements	0
Report à nouveau (+/-)	- 7 512
Résultat de l'exercice (+/-)	989
Total du passif	480 374

Hors bilan	Montant
Engagements donnés :	
Engagements de financement	—
Engagements de garantie	—
Engagements sur titres	—
Engagements reçus :	
Engagements de financement	—
Engagements de garantie	16 500
Engagements sur titres	—

73893